

Montréal, le 30 juin 2009

Par courrier électronique

M^{es} F. Jean Morel et Carolina Rinfret
Affaires juridiques – Hydro-Québec TransÉnergie
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions
des services de transport à compter du 1^{er} janvier 2009 – Phase 2
Dossier de la Régie : R-3669-2008**

Chère consœur, cher confrère,

Nous vous transmettons, avec la présente, la demande de renseignements no. 3 que la Régie adresse au Transporteur relativement à la phase 2 du dossier mentionné en titre.

Vous nous obligeriez en nous transmettant les réponses à cette demande de renseignements au plus tard d'ici **12h, le 3 juillet 2009**.

Veuillez agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/pl

P.j.

c. c. Tous les intervenants de la phase 2

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA REGIE DE L'ENERGIE (LA REGIE) RELATIVE A LA
DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT
D'HYDRO-QUEBEC A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2009 - PHASE 2**

**Acquisition du service de transport
(Priorité de réservation)**

1. Référence : Pièce B-76, HQT-8, document 1, R15.1 et tableau R15.1.

Préambule :

R15.1 : « Le tableau suivant indique les priorités de réservation pour l'utilisation des interconnexions en incluant les nouvelles modalités proposées. »

Le titre du tableau 5.1 est intitulé comme suit : « Priorités d'utilisation des interconnexions ». La note 1 du tableau fait référence à l'utilisation du réseau et la note 2 à des réservations. [nos soulignés]

Demande :

1.1 Veuillez préciser si le tableau fourni fait référence aux priorités de réservation ou aux priorités d'utilisation. Veuillez présenter, le cas échéant, un tableau, selon le format du tableau 5.1 en référence, des priorités de réservation tenant compte des nouveaux services et des nouvelles modalités de réservation.